Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 140 (2019)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal de l'assemblée des délégués SAR du 16 mars 2019 au CIP (Tramelan)

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 142e assemblée des délégués de la SAR

La présidente Mme Burri-Schmassmann ouvre cette assemblée par un très beau poème sur l'abeille et s'adresse aux participants. Elle souhaite la bienvenue aux autorités, à tous les invités, membres honoraires, membres vétérans, délégués et membres. Elle constate que l'ordre du jour, qui a paru dans la revue SAR de mars 2019, l'était dans les délais impartis.

Sonia Burri-Schmassmann remercie la société du Jura bernois pour l'accueil et l'organisation de cette journée et passe la parole à M. Rémy Meier son président.

Rémy Meier souhaite la bienvenue et remercie chaleureusement M. Pierre-Alain Schnegg, Conseiller d'Etat du canton de Berne, ainsi que M. Philippe Augsburger, Maire de Tramelan.

La parole est donnée à M. le Maire Philippe Augsburger. Tramelan compte 4'600 habitants avec des structures sportives et des manifestations culturelles. Elle est « le berceau de l'humanité » se plaisait à dire un artiste égyptien… pour preuve le prix Nobel de la Paix décerné à M. Albert Gobat né à Tramelan en 1902.

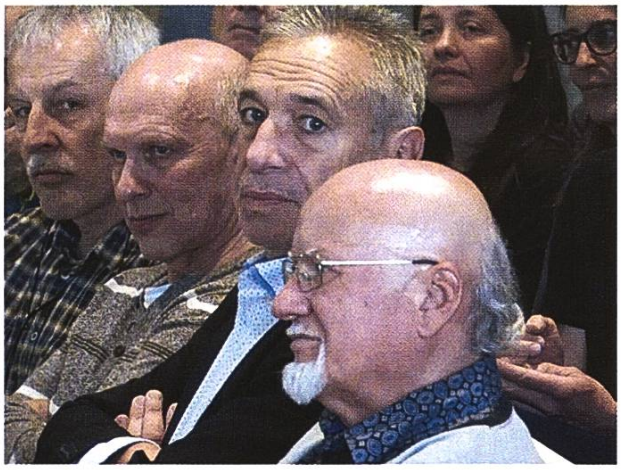

De g. à dr. : Jean-Daniel Charrière (Centre de recherche apicole, Liebefeld), Rémy Meier (président de la Fédération du Jura bernois), M. Philippe Augsburger (Maire de Tramelan), M. Patrick Zenger (ancien président de la Fédération du Jura bernois)

La parole est donnée à M. Pierre-Alain Schnegg. Le Conseiller d'état fait un parallèle entre la population du Jura bernois et une ruche.

Elle est travailleuse comme en témoignent ses centres d'horlogerie, de microtechnique et de robotique. Esprit de cohésion, c'est un pont entre la Suisse allemande et la Suisse romande.

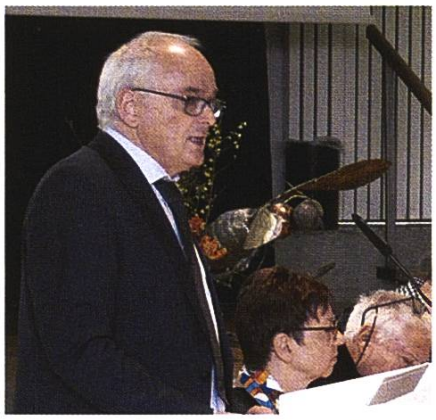

Allocution de M. Pierre-Alain Schnegg, Conseiller d'Etat

M. Pierre-Alain Schnegg fait l'historique de la société apicole du Jura bernois créée en 1876, date où Graham Bell brevetait le téléphone. Comme les abeilles, la communication est un outil indispensable pour transmettre les informations et ce n'est pas le directeur de la santé publique du canton de Berne, passionné pour l'interconnexion des données, qui dira le contraire. Aujourd'hui les données sanitaires des abeilles sont plus à jour que celles des humains ! Cependant tout comme les humains, les abeilles ont besoin de soins attentifs et d'anticiper les mesures à prendre pour répondre aux défis qui vont se présenter. Enfin, le Conseil-

ler d'état remercie la plus petite des fédérations apicoles de Suisse romande d'avoir organisé cette assemblée.

Avant de commencer cette réunion, Mme Burri-Schmassmann prie les participants de se lever et d'observer un moment de recueillement en mémoire de nos amis apiculteurs disparus.

2. Contrôle des pouvoirs

Les sept fédérations étant représentées, cette assemblée peut délibérer.

L'assemblée compte : 63 délégués - 7 membres d'honneur - 7 membres du comité

Droit de vote : 77 personnes - Majorité absolue : 39 personnes.

Selon les articles 11 des statuts SAR, les membres du comité n'ont pas le droit de vote sur les points qui concernent les affaires de gestion, seules 70 personnes peuvent voter sur ces sujets.

3. Désignation des scrutateurs

2 personnes : Mme Ruth Erismann et M. Alain Broccard.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 mars 2018 (voir RSA mai 2018)

■ Votation

Les personnes qui acceptent le PV : 66
Les personnes contre : 0
Les abstentions : 0

Le PV est accepté à la majorité.

La présidente remercie le secrétaire Max Huber.

5. Rapport de la présidente

La présidente fait un tour complet des sujets qui ont occupé et préoccupé le comité en 2018. Ce rapport est publié in extenso dans la revue.

6. Adoption des rapports publiés dans la RSA de mars 2019

La présidente demande s'il y a des questions concernant ces différents rapports.

■ Votation

Les personnes qui acceptent les rapports vulgarisation, élevage, comptes et publicité, bibliothèque et archives, label d'or et assurances sont priées de lever leur carte de vote.

Les personnes pour : 67
Les personnes contre : 0
Les abstentions : 0

Jean-Paul Cochard vote dans la bonne humeur, soutenu par Hannelore Preuss

7. Finances

■ Comptes 2018

Les comptes 2018 ont été publiés dans la revue de mars 2019, la présidente donne la

Vue de l'assemblée

parole à notre caissier David Gillon. Il commente un certain nombre de chiffres contenus dans le bilan, notamment le prix de la plateforme internet commune à BienenSchweiz ainsi qu'à la STA.

Question de Julien Balet, délégué valaisan au sujet du montant de CHF 17'552,20 en 2017 alors qu'il avait été budgétisé une somme de CHF 10'000.-.

Réponse : en 2017 seulement CHF 5'000.- avaient été utilisés ; les CHF 5'000.- restants ont été donc intégrés en 2018 dans les CHF 17'552,20. Le coût de CHF 12'552,20.- restant couvrent les prix de modules que l'on souhaitait avoir pour la plateforme informatique. Ces modules n'étaient pas compris dans les CHF 10'000.- de base. Ce montant a été voté au sein du comité central. Ceci relève de la compétence du comité SAR conformément aux statuts en vigueur.

M. Balet s'étonne du coût prohibitif du site internet.

Réponse : la présidente souligne que ce n'est pas qu'un site internet, mais que cette plateforme informatique est un outil pédagogique et didactique où tous apiculteurs et apicultrices de la SAR peuvent avoir des documents à jour et les télécharger, ce qui est un grand atout pour la formation.

Le caissier continue d'analyser les comptes.

Question : combien la SAR a-t-elle investi dans le Brevet fédéral ?
Réponse de la présidente : rien.

Question de Rémy Meier concernant le poste frais de vente du livre.
Réponse de David : c'est un déplacement comptable, de même que pour les montants versés aux moniteurs-éleveurs et aux conseillers apicoles.

Question de François Juilland ancien président de la SAR.
Il précise le rôle de ces montants qui transitent et qui concernent les moniteurs-éleveurs, les ruchers de testages et les conseillers apicoles. Comme les montants octroyés par la Confédération étaient arrivés en retard, l'idée mise en place était d'avancer ces montants, ainsi au début janvier tout le monde avait reçu son dû.
Réponse de David : si la commission d'élevage a besoin de ces fonds plus tôt, il est ouvert à la discussion, mais actuellement il n'y a pas eu de demande à ce sujet.

La présidente demande s'il y a des questions.
Ce n'est pas le cas.

■ Rapport des vérificateurs

La présidente donne la parole à Mme Elisabeth Müller-Frutschi de la section de La Chaux-de-Fonds.

Le rapport des vérificateurs, publié également dans la revue, est lu par Mme Elisabeth Müller-Frutschi. Après les vérifications usuelles, elle propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2018 tels qu'ils ont été publiés dans la revue.

■ Adoption des comptes 2018

■ Votation

Les personnes qui acceptent les comptes 2018 sont priées de lever leur carte de vote :	51
Les personnes contre :	0
Les abstentions :	16

Les comptes sont adoptés à la majorité, un grand merci à notre caissier David Gillon.

■ Adoption du budget 2019

Le budget 2019 a également été publié dans la revue de mars, la présidente donne la parole à David qui n'a rien à ajouter.

La présidente demande s'il y a des questions.

M. François Schoch, vice-président de la fédération du Valais, demande la parole en précisant qu'il a une série de questions à poser.

Question 1

Comment se fait-il que dans le budget (Assemblée des délégués, vétérans SAR) figurent que CHF 3'000.- montant divisé par trois cette année ?

Réponse de David Gillion qui confirme que c'est une erreur et qu'il n'a pas eu le temps de la corriger avant l'AD. Effectivement ce montant devrait rester à CHF 9'000.-

Question 2

Pourquoi les frais informatiques de CHF 3'000.- sont-ils multipliés par quatre ?

Réponse d'Olivier Mooser : ces coûts sont dus aux frais liés à la maintenance du site et au coût de la formation de Mme Aude Steiner, qui peut maintenant effectuer elle-même les mises à jour sur le site.

David précise que ces frais ne sont pas apparus dans la comptabilité de 2018 puisqu'ils étaient compris dans le poste informatique.

Question 3

Concernant la vulgarisation : la diminution du montant est due à la décision du comité central de stopper le financement des cours de base 1 & 2. Ce qui semble être contraire au contrat passé entre l'OFAG et apisuisse. Comment justifier cette décision ? Que veut faire la SAR du montant économisé ?

Réponse de la présidente disant que les informations données ne sont pas tout à fait exactes. Elle précise que ces montants proviennent d'apisuisse, seul interlocuteur avec la Confédération. Durant l'assemblée des délégués d'apisuisse de 2013, les délégués ont voté une répartition des frais et des charges d'apisuisse, ceci en proportion du nombre de membres, ce qui représente pour la SAR 18,8 %. Ce pourcentage touche aussi bien la subvention que les charges. Dans le cadre du contrat qui concerne les subventions pour la formation (vulgarisation), la SAR a eu la chance d'avoir une rétribution plus importante que celle qu'on aurait dû avoir, c.-à-d. 26,4 % au lieu des 18,8 % ! Cette concession émanait des collègues suisses allemands et représente environ CHF 15'000.-. Cette année BienenSchweiz a demandé que ce pourcentage soit conforme à la décision prise en 2013. En 2018 la charge de la vulgarisation représente plus de CHF 100'000.-. Le prix de base pour les cours pour les débutants a été fixé à CHF 400.-, en Valais à CHF 600.-. Certains cantons attribuent des subventions dans le cadre de la vulgarisation, La SAR s'est engagée à fournir des documents pédagogiques à jour, alors que l'on constate que peu d'apiculteurs après les cours deviennent membres de la SAR. L'autofinancement des cours a pour but de diminuer le déficit de la SAR. La décision de l'autofinancement des cours de base a été prise à la majorité lors de l'assemblée avec les représentants des fédérations et du comité central le 6 octobre 2018 et figure dans le PV du comité dans la revue de novembre-décembre 2018.

■ Intervention de François Juilland

Point 1 : aucune décision ne peut être prise lors de l'assemblée avec les présidents de fédération et du comité central, ce n'est pas dans les statuts. On ne peut que délibérer, informer, discuter, mais en aucun cas prendre une décision.

Point 2 : il conteste vivement l'affirmation (celle de la présidente) disant que les cours de base ne servent pas à grand-chose et que finalement il y a peu de monde qui s'inscrive à la SAR. En 2006 lorsqu'il est rentré au comité SAR, en mettant l'accent sur la formation, on est passé de 2'800 à près de 3'600 membres en dix ans. Ces membres ce ne sont pas que des chiffres, mais des rentrées financières pour la SAR. Dire que c'est de l'investissement inutile, c'est faux !

Point 3 : le plus important. En 2006 la Confédération a décidé d'une nouvelle répartition des charges entre cantons et Confédération. Les charges qui étaient attribuées aux cantons disparaissaient pour être transférées à la Confédération ; le montant de la vulgarisation payé à la FFSA depuis 2007, 2008, 2010 a été payé par Berne. La Confédération a demandé aux respon-

sables du dicastère vulgarisation de la SAR, du VDRB et de la STA quels étaient les montants que les cantons versaient chaque année à la vulgarisation. Cette demande a été faite sur dix ans et la moyenne de ces montants a servi de base au calcul. La Confédération ne versait que le 43 % du montant. En d'autres termes, s'il n'y avait pas d'activité on ne recevait rien ; si c'était CHF 100'000.- d'activité on recevait CHF 43'000.- de la Confédération. Ce n'est plus un pourcentage, mais un montant fixe. Or certains riches cantons suisses alémaniques, notamment Lucerne, ne payaient rien pour la vulgarisation. Ainsi le chiffre que la Confédération a obtenu l'était sans la vulgarisation de certains cantons, ceux qui ne payaient rien. Ainsi la SAR a vu son montant alloué baisser. Ce problème a été évoqué lors d'une assemblée d'apisuisse avec M. Stöckli de l'OFAG. Après discussion, M. Wyss au nom du VDRB a accepté de donner un montant supplémentaire de CHF 10'000.-.

M. Juilland demande au comité SAR et surtout à sa présidente, d'intervenir auprès du VDRB pour réclamer ces CHF 10'000.- qui nous reviennent de droit.

Réponse de la présidente
Elle rappelle que ce qui a été voté et décidé durant l'assemblée des délégués d'apisuisse de 2013 est une répartition de 18,8 %. Le contrat avec l'OFAG lié à la vulgarisation est revu tous les quatre ans. La somme qui est donnée à apisuisse dépend des politiciens, étant donné que les budgets sont votés au niveau fédéral.
En 2017, les autorités fédérales ont voté une diminution de 6 % pour tout ce qui concerne la formation et de ce fait les apiculteurs sont impactés. Concernant la participation, la présidente a eu un entretien au niveau d'apisuisse, afin de proposer une répartition plus favorable pour la vulgarisation. Cette répartition devra être votée par l'assemblée des délégués d'apisuisse qui aura lieu en avril 2019.
Il est de la responsabilité du comité central d'anticiper et de diminuer les pertes. Il faut savoir que la perte de la vulgarisation est divisée entre les fédérations et la SAR. La SAR prend en charge les 2/3 des pertes et les fédérations 1/3. Dans le cas d'un budget équilibré, les fédérations n'auront plus cette charge. Le budget proposé est de ne pas reporter ce 1/3 de déficit sur les fédérations, mais que les fédérations puissent avoir un budget équilibré et cohérent avec la réalité et ne pas avoir une perte en fin d'année. De plus, certaines fédérations ont les cours de bases gérés par les écoles d'agriculture et ce sont ces écoles d'agriculture qui prennent en charge ces cours de base. En ôtant ces montants concernant les cours de base de la vulgarisation, on met toutes les fédérations sur un pied d'égalité dans le cadre de la distribution des subventions que la SAR recevra dans le cadre de la vulgarisation.

■ Intervention de Benoît Droz

Il revient sur les propos de M. Juilland, disant que l'on ne respectait pas le contrat qui nous lie à l'OFAG en ôtant le financement des cours de base. Cela ne change rien, puisque la totalité du montant est reversée aux cantons pour la vulgarisation et que la SAR ne garde rien pour elle.

■ Intervention de la présidente

Elle n'est pas d'accord avec les propos de M. Juilland disant que ce n'est pas de la compétence du comité central de prendre de telles décisions ; au contraire dit la présidente, c'est le devoir du comité central de gérer la SAR au niveau financier, d'anticiper et de se projeter dans l'avenir.

■ Intervention de M. Juilland

M. Juilland dit qu'il s'est mal exprimé, ce n'est pas de la compétence du comité et de l'assemblée des présidents de fédération de décider quoi que ce soit. L'assemblée des présidents de fédération et du comité central ne figure pas dans les statuts, ou alors il faut la créer. Ce n'est que dans le cadre de l'assemblée des délégués que l'on peut prendre des décisions. Il tient à préciser que par rapport aux frais de CHF 3'000.- à 9'000.- il manque donc CHF 6'000.- dans les charges d'exploitation.

Réponse de la présidente

Il ne manque pas CHF 6'000.-, la confusion provient que dans les CHF 9'000.- est compris également le coût des médailles pour les vétérans. Comme il n'y avait pas d'achat de médailles mis au budget pour la somme de CHF 3'000.-, David Gillion s'est trompé, il aurait dû soustraire et pas additionner ces CHF 3'000.-. On aurait dû faire figurer CHF 6'000.- au lieu des CHF 10'037,75 au poste « assemblée des délégués, vétérans SAR ». Malheureusement il était trop tard pour modifier le document, publié dans la revue, étant donné qu'il avait déjà été envoyé à l'imprimerie. Au total les charges représentent CHF 254'580.-.

■ Question de Clément Formaz du Valais

Dans la recherche de jeunes apiculteurs, il s'est aperçu que le Valais comptait environ 840 membres, mais qu'il y avait également 800 apiculteurs qui ne faisaient partie d'aucune société liée à la fédération valaisanne. Face à cette situation, il faut gagner plus de membres surtout si on ne veut pas être infesté par ces « électrons libres ». Pour cela il faut attirer ces gens et le montant qui leur sera demandé pour les cours pourrait être rédhibitoire.

Réponse de la présidente

Le montant de CHF 400.- ou de CHF 600.- n'est pas élevé compte tenu du nombre de cours. Par contre pour la SAR, cela représente une somme substantielle qui va diminuer le déficit de la SAR et par conséquent celui des fédérations.

■ Nouvelle intervention de M. Schoch

Question 4

Contrôle du miel et analyse du miel et contrôle d'exploitation CHF 2'000.-
Le montant a été divisé par six en 2018. Que cela signifie-t-il ?

Réponse de la présidente

Cela est lié au programme dans le cadre de OQuaDu. La subvention de la Confédération pour la promotion de label d'or d'une durée de quatre ans est arrivée à terme en 2018.

Question 5 : vulgarisation subvention

Comment se fait-il que les montants des subventions de l'OFAG diminuent en 2019 de 24 % par rapport à 2018, soit une diminution de CHF 14'000.-

La réponse à cette question a été déjà abordée.

Question 6 : contrôle du miel recettes analyse miel et contrôle d'exploitation

Disparition complète de ces recettes, pourquoi ?

Réponse déjà abordée précédemment au programme OQuaDu.

Question 7 : contrôle du miel, recettes labels

Disparition des recettes des labels. Les labels n'existent plus ?

Réponse de la présidente : non, les labels existent toujours, c'est le financement qui change.

■ Intervention de M. Schoch

Pour comprendre le budget dans son détail, il a par l'entremise de M. Julien Balet obtenu le contrat qui lie apisuisse et l'OFAG, alors que la présidente a refusé de lui fournir ce document officiel. Il fait appel au principe de la transparence supposant que le comité ne veut pas partager des informations pertinentes. Qu'est-ce que tout cela cache-t-il ?

Il constate que dans le budget présenté ce sont les charges qui augmentent : charges internes/administratives à l'organisation (comité, frais informatiques, frais de journal), alors que les charges liées à la formation et au suivi de la bonne pratique apicole baissent. Quelle conclusion en tirer ?

Sur ces faits, la FAVR demande à l'assemblée des délégués de refuser le budget 2019 en l'état actuel et de le renvoyer pour une nouvelle mouture au comité central. Elle demande, en outre, à ce que le comité central réponde de manière détaillée aux questions soulevées.

■ Intervention de Max Huber secrétaire SAR

M. Huber demande à M. Schoch s'il lit les procès-verbaux qui paraissent dans la revue de la SAR ?

Réponse de M. Schoch
Cela dépend desquels.

M. Huber souligne que M. Schoch aurait pu y trouver une grande partie des réponses à ses questions. L'intervenant demande donc à l'assemblée si l'on peut également voter sur l'utilité de publier ces PV dans la RSA si peu personnes les lisent…

M. Schoch précise qu'il n'y a aucune agressivité contre qui que ce soit, mais il marque sa volonté de se renseigner.

Benoît remercie les Valaisans d'être venus en nombre pour avoir des informations et demande à M. Schoch quelle piste il envisage pour une réforme du budget proposé ?

Réponse de M. Schoch
Ce n'est pas ma vision qui est importante.

Benoît rétorque qu'on ne peut pas critiquer sans avoir une solution à proposer !

Pour M. Schoch le budget représente une politique apicole à définir, comment peut-on chercher l'équilibre budgétaire au détriment de la formation ?

■ Intervention de Serge Jemmely, président de la fédération fribourgeoise.

Il revient sur la séance du 6 octobre 2018. M. Jemmely a été très étonné que la fédération valaisanne ait envoyé comme délégués des personnes qui n'étaient pas représentatives de leur fédération et que le président n'était même pas présent ! Fribourg, comme le Valais, a

également des personnes qui suivent les cours de base donnés par la BienenSchweiz et il se demande si c'est à la SAR de financer ces cours.

■ Intervention de l'un des deux Valaisans présents à la journée du 6 octobre

Il précise qu'à aucun moment ils n'ont levé la main lors de vote, suivant ainsi l'ordre qui leur avait été donné de ne pas voter !

■ Intervention d'Anne-Claude Jacquat, présidente de la section de la Sarine

Concernant le budget de la vulgarisation se pose le problème de l'agenda à CHF 17'500.-. Mme Jacquat propose pour abaisser les coûts de l'agenda papier, outre le fait que les informations se trouvent sur le site internet, que les informations utiles aux apiculteurs et apicultrices soient glissées dans la revue SAR sous forme d'encart en abandonnant la partie purement agenda.

Réponse de la présidente

Cette question est à l'ordre du jour du comité et une consultation à ce sujet sera proposée dans une prochaine revue de la SAR.

■ Intervention de Gaétan Gogniat, président de la section d'Ajoie-Clos-du-Doubs

Point 1 : il approuve l'intervention de François Schoch qui amène le débat, mais regrette qu'il prétende que le comité cache des choses et qu'il n'est pas transparent. Pour M. Gogniat, ce n'est pas le cas, car tout a été publié dans la revue aussi bien le budget que tous les PV. Il rappelle que chaque fédération a un délégué au comité central et que ce dernier doit transmettre les informations à sa fédération, évitant ainsi de mauvaises interprétations.

Point 2 : il souligne qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas une obligation pour un apiculteur de rejoindre une fédération. Il rejoint le point de vue de la SAR de ne pas subventionner les cours de base pour des gens qui ne feront pas partie de la SAR par la suite. Il n'est pas d'accord avec la conclusion que formule M. Schoch, disant qu'à la suite de cette décision il y aura plus d'apiculteurs qui vont poser des ruches et « polluer » les alentours.

La présidente rappelle également que lors de l'assemblée des délégués 2018, les personnes présentes ont accepté à la majorité la hausse des indemnisations du comité. Elle recommande aux délégués de cette assemblée d'accepter ce budget 2019 tel qu'il a été présenté.

■ Intervention de M. Henri Dupraz de Cossonay, Vaud

Compte tenu du contexte il demande un vote à bulletin secret.

D'après l'article 18 des statuts de la SAR, il est indiqué que pour un vote à bulletin secret il faut qu'un tiers des membres le demande.

■ Votation sur le choix de voter à bulletin secret

Nombre de votants 77 moins les membres du comité : 70
Le tiers : 24 votants

Les personnes qui désirent un vote à bulletin secret
sont priées de lever leur carte de vote : 30

Le vote à bulletin secret est demandé.

La présidente précise que si le budget est refusé, la SAR n'aura pas de budget et le comité devra convoquer une assemblée extraordinaire dont le coût sera d'environ CHF 6'000.-.

Pendant de dépouillement des bulletins de vote, la présidente profite de remercier la présence de M. Pierre-Alain Schnegg, mais qui doit malheureusement partir.

- Votation à bulletin secret, décompte

Les personnes qui acceptent le budget 2019 :	43
Les personnes contre :	23
Les abstentions :	0

Le budget est accepté à la majorité, un grand merci à notre caissier David Gillion.

- Désignation des sections vérificatrices des comptes 2019

Pour l'année 2019, les sections de La Menthue, Lausanne et Lucens sont désignées pour la vérification des comptes (point rétroactif).

8. Concours des ruchers

La présidente donne la parole à Isabella Moretti.

Isabella souligne que le rapport du concours des ruchers a été déjà relaté dans la revue du mois d'octobre. Ce concours concernait Genève et la partie ouest du canton de Vaud, avec la participation de deux apicultrices et de cinq apiculteurs.

Cette année la médaille de vermeil offerte par l'AGORA est attribuée à Claude Fleury de la section de Genève qui a impressionné Isabella. Bien qu'il possède 200 ruches, il apporte le même soin à ses abeilles que s'il n'en possédait que 20 et ceci avec une très grande compétence !

Les inscriptions du concours des ruchers 2019 qui concernent le canton de Vaud sont ouvertes, mais peu d'inscriptions à ce jour. En 2020, cela sera au tour du Valais de montrer ce qu'il sait faire, Isabella dixit.

9. Membre collectif

- Fixation de la participation financière

La présidente lit les statuts de la SAR concernant les membres collectifs.

Le comité central et les représentants des fédérations ont, lors de leur séance de travail du 6 octobre 2018, étudié ce point et vous proposent à l'unanimité de reconduire la participation annuelle de CHF 100.-.

La présidente donne la parole à l'assemblée.

Une personne demande si le demandeur doit faire partie de la SAR ?

Réponse : non

N'y a-t-il pas un risque d'avoir une diminution financière des cotisations ?

Réponse : non, à ce jour les membres de ces associations sont déjà membres de la SAR et recherchent un soutien de la SAR.

■ Votation

Les personnes qui acceptent de fixer la participation financière pour les membres collectifs à CHF 100.- sont priées de lever leur carte de vote : 68

Les personnes contre 0

Les abstentions 2

La participation financière pour les membres collectifs de CHF 100.- est acceptée.

Le comité central a reçu deux demandes d'adhésion comme membres collectifs ; ces demandes sont traitées selon leur ordre chronologique.

■ Demande d'adhésion de l'association Espace abeilles

La présidente donne la parole à l'association.

Mme Laurence Schmidt présidente de l'association Espace abeille et M. Gilbert Dey nous présentent un PowerPoint très attractif et humoristique. Cette présentation relate l'historique de la naissance d'Espace abeille et reflète très bien en quoi consiste cette association.

Intervention de Mme Corinne Haesler présidente de la fédération de Neuchâtel.

Elle tient à féliciter Espace abeille pour son travail de sensibilisation auprès des élèves ainsi qu'à un large public. C'est également un lieu où se créent des vocations d'apiculteurs qui viennent se former au travers des cours qui sont donnés. Elle remercie cette association au nom de la fédération neuchâteloise et celui des apiculteurs.

■ Votation

Les personnes qui acceptent la demande de l'association espace abeilles comme membre collectif SAR sont priées de lever leur carte de vote : 74

Les personnes contre 0

Les abstentions 0

L'association Espace abeilles est acceptée comme membre collectif de la SAR.

■ Demande d'adhésion de l'association Abeille en fête

La présidente donne la parole à l'association.

Mme Corine Brunet du canton du Valais responsable de la communication de l'association Abeille en fête. Elle trace l'historique de cette association née de trois manifestations Abeille en fête qui ont eu lieu en 2006, 2010 et 2016 à Martigny.

Depuis six mois cette jeune association compte actuellement 80 membres, dont un certain nombre de politiques. Deux projets sont en cours pour cette année notamment celui concernant deux écoles. Mme Brunet nous lit les objectifs de son association : protection des abeilles, diffusion d'information sur l'apiculture auprès des écoles et du grand public, participation à des événements (Passion Nature pour cette année).

■ Votation

Les personnes qui acceptent la demande de l'association Abeille en fête comme membre collectif SAR sont priées de lever leur carte de vote : 69

Les personnes contre 0

Les abstentions 3

L'association Abeille en fête est acceptée comme membre collectif de la SAR.

10. Comité

■ Démission du comité

C'est avec une voix pleine d'émotion que notre présidente annonce que Rose Aubry, notre chère butineuse, quitte le comité central SAR, ceci après 15 années passées à élaborer la revue SAR.

15 ans c'est long ! Rose a vécu toutes les modifications relatives à la représentation des instances apicoles suisses. Elle est la première femme entrée au comité SAR.

La présidente a cherché dans les archives la longévité des membres du comité SAR : ils sont actifs entre 1 à 15 ans. Entre les années 1982 et 2019, 6 membres ont siégé durant 15 ans, il s'agit de Mme Rose Aubry, Messieurs Paul Girod, Fernand Metrailler, Robert Fauchère, Willy Debely et Erwin Noirat.

Les personnes restent en fonction au comité SAR en moyenne 7 ans.

Rose fait partie de ces personnes qui se sont investies sans compter, ceci afin de répondre aux obligations toujours plus croissantes des membres du comité central. Elle a su durant ces 15 années travailler en parfaite collaboration avec ses collègues, en exprimant ses avis et opinions, toujours soucieuse du respect des autres membres.

Sonia Burri-Schmassmann, Serge Jemmely, Quentin Völlinger, Francis Saucy et Michel Fahrny rendent hommage à Rose Aubry pour tout le travail effectué au cours de ses 15 ans.

■ Hommage de Sonia

Ce sont toutes les qualités de l'abeille et ses quelques défauts qu'incarne Rose et exprime le souhait que surtout elle ne change pas !

■ Hommage de Francis variation sur le nom de Rose

R comme Rose
O comme Oser
S comme Solide
E comme Eternelle reconnaissance

■ Hommage de Serge

Bien que cela ne fasse que trois ans qu'il côtoie Rose, Serge la connaît depuis 15 ans au travers de la revue. 15 ans de coups de gueule dans ces éditos, déterminée lors de son élection au comité SAR, travailleuse acharnée au sein de la revue, Rose mérite de passer à autre chose. Un très grand merci de la part de la fédération fribourgeoise et des apiculteurs pour toute l'énergie qu'elle a mise au service des abeilles et sans jamais demander quelque chose en retour.

■ Hommage de Quentin

Un millier de remerciements au nom du canton de Vaud et de ses apiculteurs pour l'énorme travail accompli, travail de fourmis (ou d'abeilles) pour l'apiculture romande avec tant de persévérance et souligne l'ampleur du butinage effectué.

■ Hommage de Michel

C'est l'ami de toujours qui parle et fait le portrait de Rose. Dans son discours, il associe Eric son défunt mari, grand apiculteur, à la carrière apicole de Rose. Michel retrace l'historique de son activité : responsable du contrôle du miel du canton de Neuchâtel et de son élection comme première femme au comité SAR. Alors qu'elle pensait obtenir le dicastère du miel, elle se voit attribuer celui de la revue ! De cette peau de banane, elle en fit le combat d'une suisse allemande au caractère bien trempé. Elle profite d'un changement d'imprimeur pour mettre de la couleur dans la revue. Avec son bilinguisme, elle fait entrer dans la RSA des articles provenant d'autres parties de la Suisse et de l'étranger. Avec Eric, elle fait partie du cercle fermé d'Apistoria, société de renom international avec siège en France et elle côtoie les gens du Liebefeld. Michel évoque la période difficile qui a suivi la récente disparition d'Eric et la manière dont elle a surmonté cette épreuve. Ce sont 150 revues qui ont été confectionnées par Rose. Un immense merci pour tout ce temps consacré à une revue qui nous est chère et lui souhaite un « happy day » dont l'assemblée écoute un extrait, en accompagnant ce célèbre morceau de musique en tapant des mains dans un esprit très festif.

La présidente au nom du comité central et des 3'500 membres et lecteurs SAR remet à Rose des présents pour la remercier pour son travail et sa parfaite collaboration.

L'assemblée debout lui fait une véritable ovation !

■ Intervention de Rose

Elle exprime tous ses remerciements à l'assemblée. Pour Rose, 15 ans c'est long, mais elle a été soutenue par un grand nombre de personnes dans ce travail très accaparant. Elle se définit comme « votre butineuse », c'est-à-dire celle qui rassemble toutes les informations. Elle remercie Sonia pour son amitié et a une

Rose Aubry lors de son allocution et Sonia Schmassmann, présidente de la SAR et d'Apisuisse

pensée pour son beau-père Fernand Aubry, celui qui lui fit découvrir en 1970 cette petite créature aux grands effets. Hommage aussi à son défunt mari Eric, très fier de « Madame la rédactrice », avec qui elle a partagé une vie consacrée totalement à l'apiculture.

Elle remercie sincèrement Michel Fahrny son ami de longue date, son correcteur, son soutien dans les moments difficiles. Rose termine en projetant trois photos. Celle de 1995, une année de récolte inoubliable représentant une barbe d'abeilles sur une planche d'envol en forme de V comme victoire. La deuxième photo, montre un essaim qui dessine un cœur avec au milieu un bouquet de fleurs. Enfin la troisième, c'est une construction de rayons en forme de cœur qui s'est présentée à un moment de découragement, un symbole qui lui a redonné la motivation de continuer. Elle nous offre ces trois cœurs en guise d'adieu !

- **Présentation du membre de la fédération neuchâteloise pour le comité central**

La présidente donne la parole à la fédération neuchâteloise pour la présentation du candidat.

M. Daniel Leuba se fait un plaisir de présenter M. Guillaume Kaufmann. Né en 1988 à La Chaux-de-Fonds, dès ses 12 ans il s'est passionné pour l'apiculture. Il est épaulé par Claude Pittet ancien inspecteur cantonal et suit les cours de Gilbert Dey. Il est doctorant à la faculté des lettres et des sciences humaines à l'Université de Neuchâtel.

- **Election du membre de la fédération neuchâteloise au CC**
- **Votation**

Les personnes qui acceptent la candidature de M. Kaufmann comme membre du comité SAR, représentant de la fédération neuchâteloise, sont priées de lever leur carte de vote : 77

Les personnes contre	0
Les abstentions	0

M. Guillaume Kaufmann est élu à l'unanimité au comité SAR.

11. Honorariat

Le comité central propose à l'assemblée de nommer à l'unanimité comme membre d'honneur Mme Rose Aubry, ceci afin de la remercier pour son engagement à la cause apicole et pour son travail au sein du comité central durant ces nombreuses années.

Mme Rose Aubry est nommée comme membre d'honneur à l'unanimité.

M. Michel Denervaud, 60 ans de sociétariat

Le comité central a le plaisir de remettre à M. Michel Denervaud membre de la section de la Glâne et âgé de 88 ans, un certificat pour ses 60 ans de sociétariat. M. Michel Denervaud nous fait l'honneur de quelques mots où il nous apprend qu'en 1972 il a obtenu la médaille d'or du concours des ruchers.

12. Confirmation du lieu de l'assemblée 2020 et organisation pour 2021.

L'assemblée des délégués SAR de 2020 se déroulera le 28 mars à Glovelier et sera organisée par la fédération du Jura.

Selon le système de tournus, l'assemblée des délégués de 2021 sera organisée par la fédération neuchâteloise et est fixée au 20 mars. Est-ce que la fédération accepte cette tâche ?

Mme Corine Haesler, présidente de la fédération du canton de Neuchâtel, accepte.

13. Divers

Ruth Erismann demande la parole pour qu'on envoie la revue à une personne actuellement dans un EMS.

Réponse de Rose Aubry qui précise que c'est à la demande du curateur de cette personne qu'elle ne reçoit plus notre revue !

M. Cochard demande où l'on peut consulter les comptes d'apisuisse et d'apiservice ?

Réponse de la présidente : il faut faire une demande aux secrétaires de ces deux organismes.

14. Parole aux invités

M. Davide Conconi, président de la STA

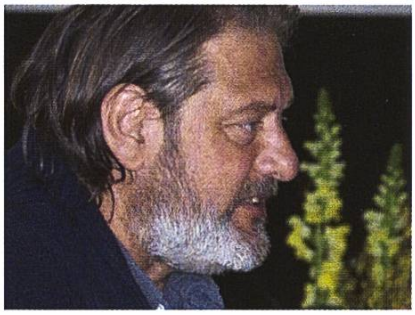

Davide Conconi, Président de la STA (Société tessinoise d'apiculture)

Il a reconnu facilement Tramelan du temps, où étudiant à l'université de Neuchâtel, il a joué dans cette patinoire qui n'a pas changé ! Il a été particulièrement heureux de rendre hommage à Rose qu'il a connue à Teebees il y a un certain temps. Davide a apprécié les francs débats, signes de santé. Il note avec satisfaction qu'il y a dans cette assemblée les trois présidents nationaux SAR, STA et BienenSchweiz. C'est un signe d'une collaboration effective qui répond aux vœux de la confédération d'avoir un partenaire unique : apisuisse. Il apporte bien entendu les salutations de la STA.

M. Mathias Götti-Limacher, président BienenSchweiz

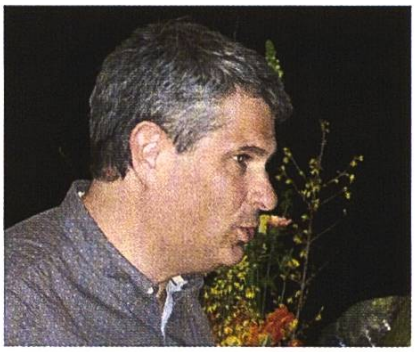

Mathias Götti-Limacher, président de Bienen-Schweiz

Il se réjouit de cette récente collaboration. De cette synergie sont nés apiservice, le brevet fédéral et le site internet commun, ajoutant que pour BienenSchweiz ce site est également onéreux. Mathias ajoute qu'il faut respecter le particularisme des régions dans cette collaboration. Il remercie le comité central SAR, les délégués ici présents et particulièrement Sonia Burri-Schmassmannn pour sa précieuse collaboration tant au niveau national qu'au niveau d'apisuisse, ajoutant qu'il est fier que ce soit une femme la présidente d'apisuisse.

Mme Anja Ebener, directrice d'apiservice

Elle souligne l'importance de cette collaboration qui est mise au service de la santé des abeilles. Elle nous présente les résultats du test pratique d'exploitation qui a débuté en

AnjaEbener : éloquence et persuasion

2017. 200 participants ont participé à ce test, dont 18 % provenant de la Suisse romande. Le but du test est de réduire les pertes hivernales à 10 %. On peut dire que 1/3 des participants ont suivi à la lettre les directives, 1/3 plus ou moins et 1/3 pas du tout. Il en ressort que pour le premier groupe la perte a été de 5,6 %, pour le deuxième groupe 9,5 % et pour le dernier 17,9 % pour l'hiver 2017-2018. Par contre 19 % des jeunes colonies sont mortes de faim !!!

Ces résultats doivent encourager les apiculteurs à suivre les recommandations du concept d'exploitation, que l'on trouve sur www.abeilles.ch ou la version papier mise à disposition sur le stand apiservice, pour limiter les pertes.

Pause de 5 minutes

15. Conférence de M. Jean-Claude Gerber

M. Gerber aborde les thèmes suivants :

- Le papillon, un insecte couvert d'écailles
- La magie de la métamorphose
- Ses lieux secrets
- Une disparition programmée
- Sur les traces du naturaliste
- Des papillons dans votre jardin
- Présentation de son livre « Papillons du Jura ».

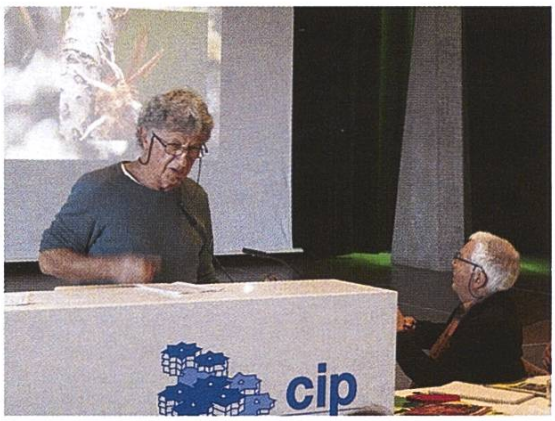

Jean-Claude Gerber lors de sa conférence sur les papillons du Jura

Cette conférence, très intéressante, est présentée par un orateur talentueux et agrémentée par de magnifiques photos. La partie « papillons dans votre jardin » a permis à chacun d'avoir des clés pour aménager son balcon ou son jardin, afin d'attirer et de préserver ces insectes aux magnifiques couleurs, qui jouent un rôle important dans la biodiversité.

16. Apéritif-Repas

Un apéritif généreux nous a été offert, où l'on a pu déguster les vins du canton de Neuchâtel, ainsi qu'un repas généreux typique ce cette belle région.

Un très grand merci à la fédération du Jura bernois et à son président, M. Rémy Meier, pour l'accueil et la parfaite organisation de cette journée.

Max Huber, Secrétaire

Mission B

La RTS organise une opération pour favoriser la biodiversité. Elle vous invite à fleurir une parcelle à l'aide de fleurs naturelles et à l'annoncer sur le site: *https://missionb.ch/fr*. A l'heure de mettre sous presse 120 000 m² ha ont déjà été annoncés.

La rédaction

Rapport de la présidente

2018, année rouge ; une couleur fascinante

Cette couleur joue avec les paradoxes et les contradictions. Le rouge remue les sentiments, cette couleur s'impose par son côté chaleureux, énergique et rassurant. Cette couleur chaude ne laisse pas indifférent et c'est là toute sa force : elle remue les passions positives ou négatives.

L'assemblée générale de l'ONU a proclamé le 20 mai comme la journée mondiale des abeilles et des pollinisateurs. Cette journée a été fêtée pour la première fois en 2018 ; je remercie les personnes qui ont mis en place des activités, ceci afin de sensibiliser le public à l'importance des enjeux des pollinisateurs. J'ose espérer que les apiculteurs et apicultrices répondront favorablement cette année à cette journée en proposant des activités à la population. Des informations concernant ce thème, se trouvent dans votre revue de mars 2019.

La responsable de la revue, Mme Rose Aubry avait annoncé son départ du CC depuis plusieurs années. Aucune personne au sein du comité actuel ne souhaite reprendre son dicastère. Ce dicastère devait donc être repris par le nouveau représentant de la fédération neuchâteloise, fédération qui s'est mise rapidement à la recherche d'un successeur. Au vu des difficultés de recrutement et en accord avec le comité de la fédération neuchâteloise, le CC a décidé de mettre le poste de responsable de la revue SAR au concours. Nous avons reçu 6 postulations. Lors de la séance du 12 novembre 2018, le CC a nommé M. Francis Saucy responsable de la revue SAR, avec entrée en fonction au 1er mars 2019. Francis Saucy participe aux séances de comité SAR, mais avec voix consultative.

L'apiculture change, elle évolue, elle est le reflet de notre société actuelle.

On parle souvent de l'apiculture, des abeilles et des apiculteurs… mais pas toujours de manière cohérente. On pointe du doigt souvent les pertes de colonies et la disparition des abeilles mellifères.

L'apiculture est un domaine complexe lié à différents facteurs biotiques et abiotiques. Si l'on se réfère à une étude de l'EPFL, on peut constater que ces facteurs sont nombreux : acariens et parasites, prédateurs, génétique, conduite du rucher, monoculture et pertes d'habitats, mauvaise utilisation des produits phytosanitaires, facteurs climatiques, malnutrition ou méconnaissance, pour en citer quelques-uns. Certains éléments sont directement liés à l'apiculteur, d'autres à l'environnement ou l'emplacement du rucher. Afin de pouvoir identifier au mieux ces différents facteurs et agir de manière professionnelle, la formation de base et la formation continue sont des éléments clés pour une bonne pratique apicole. C'est pour ces raisons que la SAR a investi ces dernières années dans la mise en place d'un classeur pour les cours de base et d'une nouvelle plateforme informatique qui a une fonction pédagogique et didactique.

Le comité central s'est retrouvé à 8 reprises. Une journée de travail avec des représentants de chaque fédération s'est déroulée le 6 octobre à Sion. Il est important de prendre des décisions en commun, d'anticiper des situations et de se projeter dans l'avenir. Par soucis de transparence, un compte rendu de nos séances est toujours publié dans la revue SAR. Afin

de transmettre au mieux les informations aux fédérations membres, il est important que le représentant SAR de chaque fédération soit partie prenante lors des séances de comité de sa fédération.

Il est pour moi primordial que la SAR soit représentée et active dans toutes les structures apicoles suisses, mais cela implique une grande disponibilité en semaine, ceci afin d'être présente lors des séances, mais également un investissement en temps afin d'étudier les différents dossiers à traiter. J'ai la chance de travailler à temps partiel, d'avoir une plage horaire relativement flexible et de bénéficier du soutien de ma famille.

L'année 2018 a apporté un vent de fraîcheur avec la venue de 3 nouveaux membres au comité central. Ainsi tous les dicastères sont répartis.

Je tiens à remercier vivement mes collègues du comité central, ainsi qu'Aude Steiner, notre responsable administrative, pour leur travail sans faille, leur participation active, collégiale et leur collaboration tout au long de cette année écoulée.

Je souhaite également remercier toutes les personnes qui s'investissent dans les fédérations, les sections et qui ainsi font vivre l'apiculture en suisse romande.

En tant que présidente SAR, il me tient à cœur d'unir les apiculteurs et apicultrices de suisse romande, ceci dans le respect des sensibilités et choix apicoles de chacun et de chacune.

Sonia Burri-Schmassmann, Présidente SAR

Publicité

Offrez-vous des outils de qualité:

- tout en acier inoxydable, efficace et solide
- résistant aux traitements aux acides
- également pour ruches DB

Bandes porte-cadres*, dès Fr. 2.40

Liteaux pour planchettes de couverture, dès Fr. –.50

Clous ou vis inox pour porte-cadres et liteaux

Nourrisseurs LEUENBERGER

Entrées de ruches WYNA-DELUXE

Grilles Anti-Varroa* 29,7 x 50 x 0,9 cm
*dimensions sur demande

JOHO & PARTNER
5722 Gränichen
Tél./Fax 062 842 11 77
Réponse en français 079 260 16 67
www.varroa.ch

A VENDRE DE MA FABRICATION

Caisse à ruchettes Apidéa

Simple Fr. 25.– avec pieds Fr. 55.–

Pour commander: 079 724 20 06
ou: favre-luc-etienne@sefanet.ch

Favre Luc-Etienne
Rue de la Chomaz 8
1188 Gimel

Hommage à Rose Aubry

Discours de remerciements adressé à Rose pour les 15 années de rédaction de la Revue suisse d'apiculture

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du comité, Monsieur le maire de Tramelan, Mesdames et Messieurs les invités, chers membres de la SAR, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre congé de Rose AUBRY qui termine aujourd'hui 15 années de travail intense en qualité de rédactrice de notre Revue préférée.

Le monde apicole a eu beaucoup d'occasions de côtoyer Rose AUBRY et celle-ci est loin d'être une inconnue. Toutefois pour celles et ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de la connaître, il est judicieux de dresser un portrait de sa personne. On ne peut parler de Rose sans associer son défunt mari, Eric AUBRY, tellement, ils ont été fusionnels et ont évolué dans le monde des abeilles avec une parfaite harmonie. Le couple qui possédait 2 ruchers situés dans deux endroits différents a beaucoup donné de leur personne au sein de la section de La Chaux-de-Fonds et environ où Eric a été très longtemps président. Eric a également fonctionné en qualité d'inspecteur des ruchers au niveau cantonal. Il a été aussi secrétaire auprès de la Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture. Mais c'est sur le terrain que Eric affectionnait particulièrement d'opérer. Le couple a formé de nombreux apiculteurs débutants et l'on ne compte plus le nombre d'essaims qui ont été donnés à droite à gauche, juste pour rendre service.

Quant à Rose, elle évoluait comme contrôleuse du miel, d'abord au niveau local, puis elle suivit les cours du Liebefeld et se trouva très vite propulsée responsable cantonale du contrôle du miel dans le cadre de la fédération neuchâteloise cette fois. Elle eut des contacts avec les autres contrôleurs romands. Le responsable SAR du contrôle du miel, quittant sa fonction, Rose fut plébiscitée par les autres responsables de fédérations pour reprendre le poste. Elle se voit bien dans cette nouvelle responsabilité et se présente afin d'entrer au comité SAR pour occuper ce poste avec l'appui de sa fédération. Il y a deux candidats à départager par une élection. C'est le samedi 20 mars 2004 que Rose fut élue et fit son entrée à la SAR.

Mais cela ne se passe pas exactement comme elle aurait souhaité. Entrée la dernière au comité SAR, cela se passe comme au Conseil Fédéral : le dernier entré ne peut pas choisir son dicastère. Rose hérite du poste de rédactrice de la Revue SAR !!! Adieu le contrôle du miel et bonjour les ennuis. Elle n'est pas particulièrement heureuse. Etant bilingue et ayant fait ses classes d'école en langue allemande, Elle n'est pas vraiment préparée pour la tâche qui l'attend. C'est le tournant de sa vie, de sa vie apicole. Elle se ressaisit. Elle achète un P.C. et prend des cours d'informatique. Un collègue apiculteur lui offre son aide en qualité de correcteur de la Revue. Cela va un peu mieux, Rose respire profondément et démarre. Pour quelques années pense-t-elle. C'est mal connaître ROSE. Rose est une battante. Sa force : un travail inlassable et un bon sens. Le même bon sens qui tend aujourd'hui à disparaître sous une avalanche de règlements, de lois et de chicanes administratives. Elle progresse : pour commencer, il se trouve que l'imprimerie de la Revue se restructure et arrêtera l'impression dans quelques mois. Cela fait mauvaise impression, mais pas le choix, il faut trouver un nouvel imprimeur !!! Elle se met en chasse et trouve la perle rare dans le Jura. Une imprimerie qui ne facture pas

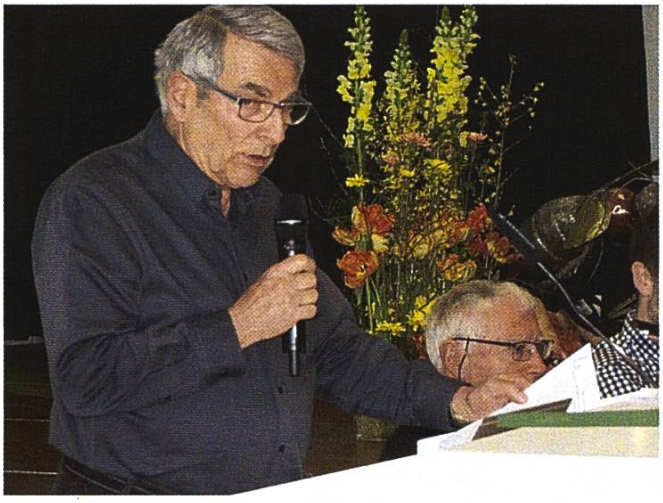

Michel Farhni rend hommage à Rose Aubry

le gros prix pour les photos en couleur. Une aubaine. Rose s'équipe et fait de la photo. Elle est douée. Elle se dote ainsi de centaines, puis de milliers de photos apicoles qu'elle ressort pour accompagner des articles qu'on lui fournit.

Sans vraiment s'en apercevoir, elle passe la vitesse supérieure. Son bilinguisme l'aide. Elle traduit des nouvelles émanant des revues suisses alémaniques ou autrichiennes ou allemandes. Tant qu'à faire elle obtient l'autorisation de reproduire certains articles de l'Abeille de France et aussi d'autres revues. Avec son mari, ils entrent dans le groupe français APISTORIA. Ils commencent à côtoyer les Grands.

Dans APISTORIA, on retrouve APIS (abeille) et ISTORIA (histoire) Ce groupe retrace l'histoire de l'apiculture en Auvergne, en France et en Europe. Le groupe APISTORIA vient visiter les ruches Suisses (BURKI) du couple AUBRY. Peu de gens sont au courant, car la Famille AUBRY reste humble. Ils n'ont pas la grosse tête.

Rose tutoie les sommités du Liebefeld. Toutes les portes apicoles sont ouvertes. Quel miracle. Rose prend des couleurs et devient : « Votre butineuse ». Malgré la charge du travail rédactionnel et la conduite des 2 ruchers, les AUBRY trouvent le temps de faire visiter leurs ruchers par des classes d'école et/ou par des sociétés toujours intéressées.

Art culinaire et recettes au miel. Rose invente le gâteau « Mouchti » qu'elle fait goûter aux visiteurs.

Coup de tonnerre dans un ciel bleu

Tout baigne. Mais la VIE nous réserve des surprises. Un soir, Eric et Rose ont des visites. Moment convivial et tout à coup, tout bascule. Eric s'écroule terrassé par un infarctus. Le temps s'arrête. La cérémonie funèbre se déroule en l'Eglise de la Sagne. Le monde apicole et les nombreux amis affluent pour rendre un dernier hommage à Eric. L'Eglise est bondée. Personne ne s'attendait à pareille chose. Il faut repartir sur de nouvelles bases. ERIC était le chauffeur de Rose et l'accompagnait partout. Rose ne conduit pas. La SOLIDARITÉ joue à fond. Plusieurs apiculteurs se proposent pour conduire Rose à ses deux ruchers. Ses deux filles et ses deux beaux-fils, ainsi que ses petits enfants l'aident pour l'extraction du miel et pour d'autres travaux. Le correcteur offre ses services pour aller chaque début de mois à l'imprimerie. Rose est soucieuse des détails et passe du temps avec l'imprimeur. La qualité est à ce prix. Une nouvelle VIE commence et ROSE s'organise en fonction de la nouvelle donne. Elle a toujours 2 ruchers et la REVUE apicole qui l'occupe le plus clair de son temps. Pour s'évader quelque peu de ces activités chronophages, que fait-elle ? Je la surprends un jour dans son jardin potager : ça la change. Mais comment fait-elle.

Standing ovation : l'assemblée se lève et applaudit longuement Rose Aubry pour ses 15 ans d'activité au sercvice de la SAR et de la revue.

Elle n'a pas toujours vu tout en ROSE. En effet, en 15 ans de bons et loyaux services, selon l'expression consacrée qui va à ROSE comme un gant. Elle en a vu des vertes et des pas mûres : des râleurs qui se croient seuls au monde et qui réclament pour des broutilles. D'autres qui ne comprennent pas pourquoi leurs articles tendancieux ou méchants n'ont pas trouvé grâce devant le comité SAR !!! D'autres encore, ne respectent pas les dates de remise des documents pour la Revue. Oublie tout cela ROSE, mais souviens-toi des compliments mérités que tu as reçus de la part de très nombreux lecteurs et lectrices.

On pourrait encore en raconter un chapitre, mais j'ai le sentiment qu'il va falloir arrêter bientôt, aussi je terminerai par l'essentiel. Rose pendant 15 ans, tu as pondu 10 Revues par année. Cela fait la somme importante de 150 REVUES. Félicitations pour ta volonté, ton expérience, ton dévouement et pour tout le temps passé. Nous avons une dette envers toi. Tu mérites de lever le pied et pendant quelque temps de mettre au rancart tous les API comme par exemple : APIculture, APIcultrice, APIculteur, APIsuisse, APIservice, APIthérapie, APIcole, APIdés, APIvore, etc. Oublie pour un temps tous les API. Saisis-toi d'un jour de joie, d'un jour de bonheur, d'un jour heureux. Je te le dis en anglais, accent en moins choisis un HAPPY DAY. Nous te souhaitons tous un HAPPY DAY.

Michel Fahrny